



AVISAUPUBLIC

REUNIONSPUBLIQUESDECONCERTATIONAVECLES HABITANTS

Syndicat mixte du Pays d'Arles

Mesdames, Messieurs,

Venez découvrir le projet d'aménagement du Pays d'Arles, élaboré dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) par les élus du Syndicat mixte du Pays d'Arles et des intercommunalités.

Le SCOT fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire pour les 15 prochaines années et doit permettre de répondre à des questions simples mais essentielles pour les habitants : où se loger ? Comment se déplacer ? Où travailler ?

Trois réunions publiques sont organisées :

- **Le mercredi 30 septembre 2015, 18h à Châteaurenard, Salle de l'Etoile - 10, avenue Léo Lagrange**
- **Le vendredi 2 octobre 2015, 18h à Arles, Espace Van Gogh, Grand Amphithéâtre - Place Félix Rey**
- **Le mercredi 14 octobre 2015, 18h à Saint-Rémy-de-Provence, Salle d'Honneur de l'Hôtel de ville - Place Jules Pélissier**

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sincères salutations.

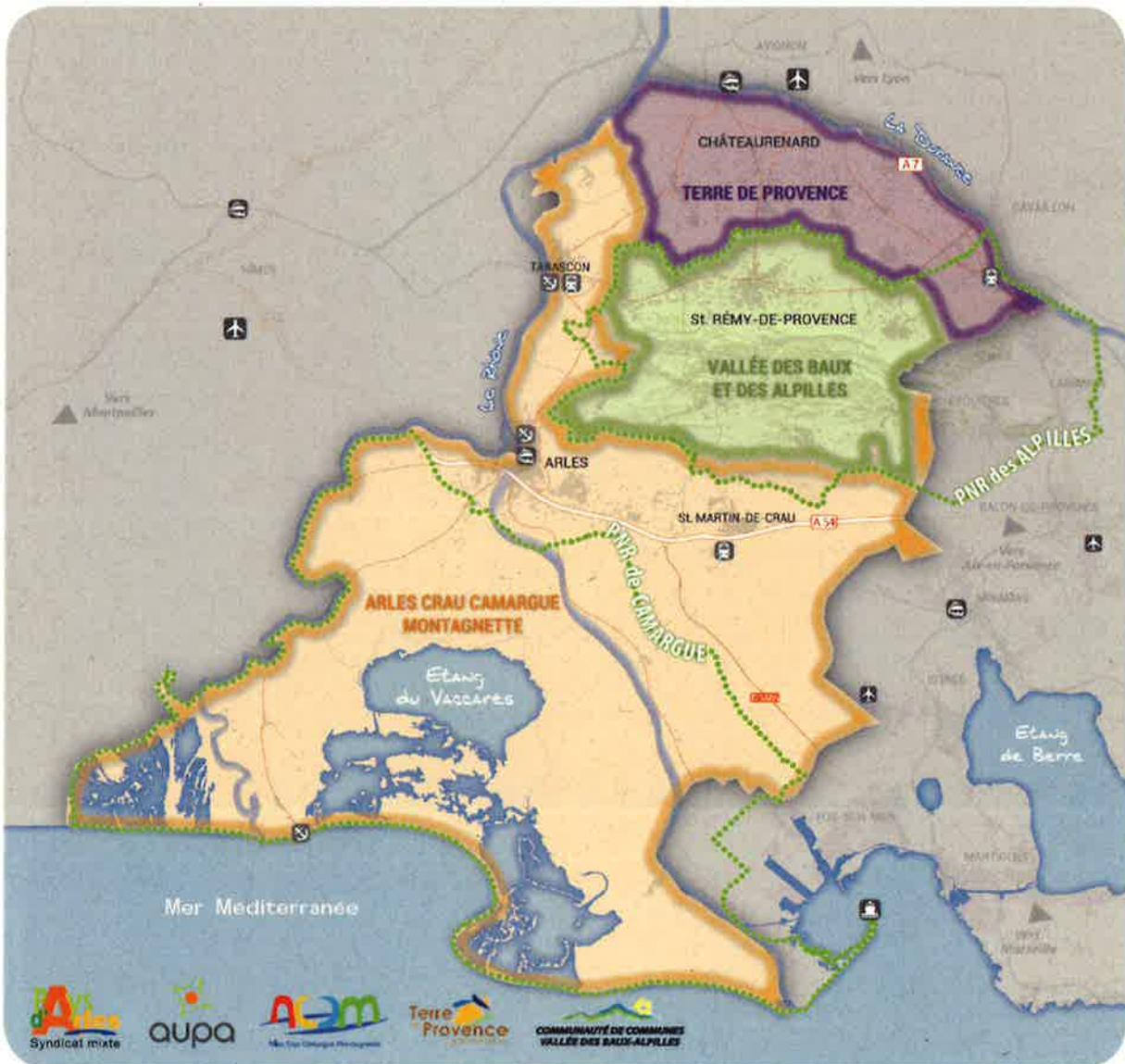
A Arles, le 9 septembre 2015

Bernard REYNES
Vice-président du Syndicat
mixte du Pays d'Arles
en charge du SCOT

SCOT

Schéma de cohérence territoriale
du Pays d'Arles

PERIMETRE DU SCOT DU PAYS D'ARLES





QU'EST-CE QU'UN SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE ?

Le Schéma de Cohérence territoriale

Un Schéma:

C'est un document d'urbanisme, à l'échelle de plusieurs intercommunalités qui définit à 15 ans, les grandes orientations pour le Pays d'Arles.

Decohérence:

Le SCoT met en cohérence l'ensemble des politiques publiques notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements commerciaux, d'environnement...

Territoriale:

Le SCoT concerne un territoire commun où les habitants habitent, travaillent, et ont des activités associatives et de loisirs, mais aussi des perspectives futures qu'ils souhaitent partager.

Le SCoT est un projet de territoire pour les 15 prochaines années qui doit permettre d'apporter des réponses concrètes par anticipation des besoins des habitants.

Le SCoT du Pays d'Arles:

L'élaboration du SCOT a été initiée en 2007 dans le cadre de la loi SRU. Les travaux ont été réorientés en 2012 vers un SCOT Grenelle. Après un temps de définition par les élus de leur projet politique (PADD), le projet entre aujourd'hui dans une phase d'échange avec les partenaires et de concertation avec les habitants. L'objectif est de disposer d'un SCOT approuvé avant le 1er janvier 2017.

La maîtrise d'ouvrage du SCOT est assurée par le Syndicat mixte du SCOT du Pays d'Arles, représenté par son Président Michel FENARD, et le pilotage est conduit par Bernard REYNES, Vice-président délégué au SCOT.

Fort de 29 communes et de 165 000 habitants, le SCoT du Pays d'Arles traduit une volonté politique commune d'aménagement du territoire entre la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, la Communauté d'agglomération Terre de Provence et la Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles.

POURQUOI UNE INVITATION A DES REUNIONS PUBLIQUES DE CONCERTATION ?

Des réunions de travail avec les élus de l'ensemble du territoire ont permis d'élaborer le **diagnostic territorial** et le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables**, qui s'articule autour de trois défis :

- DEFI 1 : être un territoire actif
- DEFI 2 : être un territoire attractif
- DEFI 3 : être un territoire qualitatif

Les réunions publiques auront ainsi pour objet de rappeler le diagnostic et d'échanger sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, avec des débats autour des thématiques de l'urbanisme, de l'habitat, de l'économie, des déplacements, de l'environnement, des services, des commerces, des équipements...

Ce travail, qui se poursuivra jusque fin 2016, est conduit en association avec les services de l'État, les Conseils régionaux et départementaux, les chambres consulaires (Chambre de commerce et d'industrie territoriale du Pays d'Arles, Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône, Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône), les Parcs naturels régionaux des Alpilles et de la Camargue, les intercommunalités, les SCOT voisins et consultant d'autres acteurs institutionnels.

La population est associée pendant toute l'élaboration du schéma : réunions publiques, exposition publique, registre de concertation mis à disposition du public au siège de chaque intercommunalité, documents d'étude, site Internet...

Le processus de concertation du public a pour objectif d'informer mais également de recueillir des avis afin d'aboutir à un projet partagé. Chacun peut ainsi apporter ses remarques, ses propositions, sa contribution au SCoT du Pays d'Arles.

Pour plus d'informations :

- Tél. : 04.90.49.35.50
- Mail : contact@pays-arles.org
- Site Internet : <http://www.pays-arles.org>

